



Photo © Adèle Robert

Restauration scolaire et accueil périscolaire, qu'est-ce qui change à la rentrée ?

Dès la rentrée, la ville de Châtelleraut met en place une nouvelle politique tarifaire pour la cantine et le périscolaire à destination des familles des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Châtelleraut. Cette nouvelle tarification a pour objectifs :

- une ÉQUITÉ entre les familles** : la tarification sera basée sur le Quotient Familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour mieux prendre en compte les revenus et la composition des familles.
- une ADAPTATION tarifaire** : les tarifs de cantine varieront entre 0,50 € et 4,60 € sur 8 tranches. Les tarifs du périscolaire seront dégressifs le soir pour les familles qui travaillent tard. La tarification sera plus égalitaire et mieux répartie, notamment pour les classes moyennes.
- une SIMPLIFICATION de l'inscription** : les familles n'auront plus à constituer de dossier de demande d'aide à la cantine ou au périscolaire. Les échanges de données se feront directement entre la CAF et la direction de l'Éducation de la ville.

Cette nouvelle tarification intervient après une année de non-augmentation, malgré l'inflation sur les denrées alimentaires en 2022 (+ 25 % en moyenne). Rappelons que la ville de Châtelleraut se situe dans les tarifs les plus bas de la restauration scolaire et prend en charge une grande partie du coût des repas produits.

Concernant l'accueil périscolaire, les ateliers de découvertes éducatifs du jeudi et vendredi de 15^h à 16^h30 resteront gratuits. Cela représente 250 ateliers et autant, voire plus, d'animateurs et encadrants rémunérés par la Ville.

Coût de la pause méridienne (repas et encadrement)



Soit une prise en charge par la Ville de plus de 64 % pour le tarif le plus élevé (4,60 €) et de 96 % pour le tarif le plus bas (0,50 €)

Coût des services cantine et périscolaire pour la collectivité



La participation des familles à ce montant est de 4 %



NOUVEAU

RÉSERVATION EN LIGNE VIA L'ESPACE FAMILLE des repas et du périscolaire

À la rentrée, une **phase d'expérimentation** sera proposée afin que chaque famille puisse gérer les inscriptions de ses enfants aux services proposés par les écoles publiques de Châtelleraut. Ce dispositif vise à limiter le **gaspillage alimentaire** en ayant des effectifs plus justes pour la préparation des repas mais permet aussi une **meilleure sécurité des enfants** grâce à un encadrement ajusté au nombre de présents. Les conditions d'inscription et d'annulation seront détaillées à la rentrée. Un accompagnement est prévu sur cette nouvelle démarche.

Enfin, pour faciliter cette mise en œuvre, une commission parents, dans laquelle siègeraient deux représentants par école, sera créée. Des informations complémentaires seront données à la rentrée scolaire.

TARIFS DES REPAS

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	TARIFS	QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	TARIFS
0 € à 250 €	0,50 €	951 € à 1050 €	3,30 €
251 € à 450 €	0,80 €	1051 € à 1200 €	3,90 €
451 € à 700 €	1,30 €	1201 € à 1450 €	4,20 €
701 € à 950 €	2,10 €	+ de 1451 €	4,60 €

Ces tarifs concernent uniquement les écoles publiques de Châtelleraut.

TARIFS PÉRISCOLAIRES

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	TARIFS MATIN JUSQU'À 8 ^H 30	TARIFS APRÈS-MIDI JUSQU'À 17 ^H 30	TARIFS APRÈS-MIDI 17 ^H 30-19 ^H
0 € à 250 €	1 €	1 €	0,80 €
251 € à 450 €	1 €	1 €	0,80 €
451 € à 700 €	1,20 €	1,20 €	1 €
701 € à 950 €	1,40 €	1,40 €	1,20 €
951 € à 1050 €	1,60 €	1,60 €	1,40 €
1051 € à 1200 €	1,80 €	1,80 €	1,60 €
1201 € à 1450 €	2 €	2 €	1,80 €
+ de 1451 €	2,20 €	2,20 €	2 €



Jean-Pierre ABELIN
Maire



Jeannie MARÉCOT
Adjointe à l'Éducation

